



REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 26 JUIN 2013

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Etaient présents :

SICECO :

- M^{mes} et MM. les Délégués des Commissions Locales d'Énergie
- M^{mes} et MM. les Membres du Bureau

ERDF - GRDF Distribution Côte d'Or :

- M. Hervé CHAMPENOIS, Directeur territorial d'ERDF Distribution Côte d'Or
- Mme Lydie DENIS, Chef d'agence des Collectivités Locales
- M. Thierry GAY, Directeur GRDF Côte d'Or, est excusé

* * *

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 26 juin 2013 à 16 h 00 dans la salle polyvalente Luc SCHREDER de la ville de CHATILLON SUR SEINE.

Le Président remercie les délégués présents, indique les personnes excusées, les pouvoirs donnés, puis, le quorum étant atteint (74 présents pour un quorum de 73), la séance commence.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 DECEMBRE 2012

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

En préambule, le Président rappelle que la Ville de CHATILLON-SUR SEINE fait officiellement partie du SICECO depuis le 1^{er} janvier 2012. Il remercie M. Hubert BRIGAND, maire de la Ville, pour son accueil et lui cède la parole.

Ce dernier salue le Président, ses invités, l'Assemblée, et se dit très honoré d'accueillir le SICECO. La Ville avait quitté le Syndicat dans les années 80 et elle y revient.

Le Maire remercie l'assistance d'avoir fait le déplacement et donne quelques informations sur la ville de CHATILLON : elle abrite quelques filières génératrices d'emploi : le bois (une des plus grandes forêts de France) et les activités annexes, scierie et transformation, la pierre avec la chaîne complète (extraction, transformation et expédition), les services publics (3 lycées et 1200 lycéens, 2 collèges, une agence ONF, des services fiscaux...) C'est une capitale sur un territoire rural, qui vaut bien une visite, sans oublier le musée du pays châillonnais où l'on peut admirer le célèbre vase de Vix.

⇒ Dégâts dans le Châtillonnais

Le Président rappelle que le Châtillonnais, suite à la tempête, a subi récemment des dégâts très importants et plus particulièrement 3 communes : Etrochey, Montliot et Courcelles, Poinçon-Les-Larrey.

ERDF a pris en charge la réparation des réseaux électriques et M. CHAMPENOIS parlera de l'action menée par le concessionnaire.

C'est le SICECO qui doit s'occuper de l'Éclairage public. Il conviendra de vérifier avec les communes que les dégâts occasionnés sur les réseaux d'EP sont bien couverts par leurs assureurs, selon que l'état de catastrophe naturelle est ou non décidé. Il est proposé que le

SICECO aide les communes exceptionnellement si cela est nécessaire. D'ailleurs, le matin même, le Responsable des services techniques du SICECO, Bruno KABLITZ, a parcouru les lieux endommagés en compagnie de l'entreprise LIRELEC, chargée des travaux.

⇒ **Regroupement départemental – Transition énergétique – Distribution publique d'électricité**

Le Président rappelle que, avec l'arrivée de BEAUNE, CHATILLON ET ROUGEMONT, 665 communes font désormais partie du SICECO, dont 649 rurales.

Il informe l'Assemblée que le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, qui donnerait les compétences de distribution d'énergie non seulement aux métropoles mais aussi aux communautés urbaines, avec un seuil de 250 000 habitants, est en cours de discussion parlementaire.

D'autre part, le débat national sur la transition énergétique concourt actuellement à remettre au premier plan les préoccupations concernant les concessions de distribution publique d'électricité et leur devenir. Notre fédération FNCCR met toute son énergie pour peser dans ce débat, attirant l'attention du gouvernement sur l'égal accès à une desserte électrique de qualité sur l'ensemble des territoires, facteur absolument essentiel d'une cohésion sociale et d'un équilibre économique et que seuls les syndicats d'énergie peuvent garantir. Toute autre organisation serait particulièrement aventureuse et dangereuse pour nos communes rurales et leurs populations.

En effet, les Syndicats d'énergies, en raison de leur expertise reconnue d'organisation du service public de la distribution d'électricité et de gaz et d'acteurs opérationnels de solutions énergétiques, détiennent l'assise et la légitimité pour assurer cette mission indispensable de coordination au plan départemental. Les quatre grands Syndicats bourguignons ont été reconnus comme acteurs incontournables pour le débat sur la transition énergétique sur notre Région.

L'efficacité et la sobriété énergétiques sont également au cœur du débat, avec comme objectif d'atteindre le mix énergétique d'ici 2025. D'ailleurs le SICECO est depuis plusieurs années en pointe sur ces questions avec ses services énergétiques aux communes pour les aider à maîtriser leur demande en énergie (ex : pré-diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et communautaires, économie d'énergie en Eclairage Public) et la collecte des CEE, dont les chèques sont remis à la fin de cette Assemblée du Comité aux communes, en présence de la société GEO PLC représentée par M. Norbert JAEGER (chef de secteur CEE nord-est).

⇒ **Vote au Comité**

Il est rappelé que, selon les statuts (article 9.3), pour les décisions spécifiques à chacune des compétences optionnelles, ne prennent part au vote que les délégués d'une Commission Locale d'Energie dont au moins un membre a transféré la compétence correspondante au Syndicat, et le Président.

La Ville de BEAUNE étant à elle seule une CLE et n'ayant délégué ni la compétence EP, ni celle concernant la distribution de gaz ou encore l'achat d'énergie, elle ne peut voter sur ces 3 sujets. Le cas ne s'est pas posé jusqu'à maintenant mais il se pose dans l'ordre du jour de la séance du jour : BEAUNE ne pourra voter pour la DSP gaz pour CHAMPDOTRE.

⇒ **Compte-rendu des Commissions Locales d'Energie**

Les CLE ont eu lieu du 22 avril au 31 mai, la 1^e partie portait sur la programmation des travaux et la seconde sur la transition énergétique. Cette action a été labellisée par la Région et une synthèse lui a été transmise. Le SICECO ayant contribué fortement aux débats, le Président indique qu'il est invité le 8 juillet à Paris avec la délégation régionale pour la présentation de la synthèse nationale.

⇒ Point sur les Commissions

La Commission **Equipements électriques communaux** s'est réunie le 8 janvier, la Commission **Développement durable, énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie** les 29 mars et 14 juin, enfin la Commission **Finances et Budget** le 13 juin.

⇒ Relations avec Orange

La convention type A a été signée le 6 février dernier.

⇒ Point sur le personnel

Trois départs en retraite ont eu lieu depuis le début de l'année : Alain CHARTON, Technicien de la cellule Maîtrise d'oeuvre, Françoise BAVARD au service Finances et Catherine PIGETVIEUX qui s'occupait des ressources humaines et de la paye.

Au service Finances, Elaine JARLAUD a été recrutée en CDD, suite à la demande de mise en disponibilité de Vincent PEENE.

A la Cellule Energie, Francis BOISSET, Technicien en énergie, a pris la place de Caroline LEONARD, partie en janvier, et Pierre LEBLOND a été embauché en CDD 2 mois, puis 3, sur le grade d'adjoint technique, pour accroissement d'activité.

Nathalie HERMAND, assistante du Responsable du service Technique, est maintenant, après mutation interne, chargée des ressources humaines et d'opérations comptables.

Des CDD ont été renouvelés pour Nathalie BLANC, Chantal JOUFFROY (service Affaires générales), Thomas IRLINGER, Matthieu BOUDOT, Stéphanie BERGEROT (service Technique)

Mina BOUHSAINE a été recrutée en contrat d'avenir pour les DT DICT sur une durée d'un an.

Au 1^{er} juillet, Nadia ROUSSELLE prendra la succession de Nathalie HERMAND comme assistante de Bruno KABLITZ.

⇒ FACE

Un recours gracieux a été formé auprès du Ministère de l'Ecologie, contre l'arrêté du 27 mars 2013, pris en application du décret du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale.

⇒ Relations avec ERDF

Le Président remercie M. CHAMPENOIS pour sa présence et celle de son équipe.

☛ **Intermédiation financière**

Une réunion s'est tenue sur le sujet le 2 mai, en présence de M. DEMONDION. La Préfecture a saisi la DGCL pour avis.

☛ **Compensation PCT pour 2011**

ERDF n'accepte pas les modalités de calcul de cette compensation, liées à la formule de calcul de la redevance d'investissement R2. Un titre de recette a été émis par le SICECO.

☛ **La redevance R2** est en cours de finalisation pour 2013.

☛ **Un jugement du Tribunal administratif** de Dijon a rejeté la requête d'ERDF demandant l'annulation de la délibération du 25 mai 2011 sur les frais de gestion - ERDF a interjeté appel devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon le 15 mars dernier.

3 - ALLOCUTION DE M. HERVÉ CHAMPENOIS, DIRECTEUR D'ERDF-GRDF DISTRIBUTION COTE D'OR

M. Hervé CHAMPENOIS remercie le Président pour son invitation et l'occasion qu'il lui laisse de s'exprimer au sein de l'Assemblée.

Il souhaite revenir sur les incidents climatiques importants qui ont eu lieu dans le Châtillonnais la semaine dernière, en montrant une photo de poteaux béton cassés en deux, ce qui donne une idée de la puissance de la tempête.

Le Directeur retrace la chronologie des événements, notant que le 19 juin, avant 18 h, toute l'alimentation de CHATILLON est perdue sur les réseaux de transport et de distribution. C'est au total 12 000 foyers qui sont privés d'électricité. A 20 h 30, ils sont encore 700 et les derniers clients à être réalimentés le seront le 20.

Les dégâts ont été importants (7 supports béton cassés en MT et 9 en BT, problèmes sur des postes sources, incidents sur les branchements...). En tout, 60 personnes ont été mobilisées dans l'intervention.

4 – FINANCES – MARCHES

A - FINANCES

☛ Compte administratif 2012 et Compte de gestion 2012

Le compte administratif 2012 présente les résultats de clôture suivants :

- ✓ Fonctionnement : + 7 785 993.46 €
- ✓ Investissement : - 7 508 278.46 €

soit un excédent comptable de 277 715.00 €

Compte tenu des restes à réaliser, l'excédent réel de fonctionnement s'élève à 2 037 656.00€.

Alors que Jacques JACQUENET s'est retiré, Francis PERREAU fait voter le compte administratif qui est adopté à l'unanimité. (Nombre de votants 79 : 73 votants + 6 pouvoirs - 79 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention)

Le compte de gestion est adopté, à la suite, à l'unanimité.

M. JACQUENET ayant rejoint le Comité, le nombre de votants est de 80 (74 présents + 6 pouvoirs) : 80 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention)

☛ Affectation du résultat du compte administratif 2012

Le Président rappelle les résultats de clôture de l'exercice 2012 (en prenant en compte le résultat de clôture dégagé au 31.12.2012 et les restes à réaliser) à savoir :

- ✓ Excédent de fonctionnement : 7 785 993.46 €
- ✓ Déficit d'investissement : 5 748 337.46 €

Le Président propose :

- ↳ d'affecter à la Section d'Investissement la somme de 5 748 337.46 € (compte 1068) pour couvrir le déficit d'investissement.
- ↳ d'affecter le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 en Section de Fonctionnement du Budget Supplémentaire 2013, à savoir : 2 037 656.00 € (compte 002).

Le Comité adopte à l'unanimité les propositions présentées ci-dessus

Nombre de votants : 80 (74 présents + 6 pouvoirs) - 80 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

☛ **Budget supplémentaire 2013**

Avec la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2 037 656 € et en prenant en compte les reports (6 013 638 € en dépenses et 7 773 579 € en recettes), le budget supplémentaire se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	
	174 100	94 750	
Virement	1 958 306	2 037 656	Excédent comptable
TOTAL	2 132 406	2 132 406	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	
	11 867 038	17 417 010	
	7 508 278	1 958 306	Virement
TOTAL	19 375 316	19 375 316	

Le Comité adopte le Budget supplémentaire 2013 - nombre de votants : 80 (74 présents + 6 pouvoirs) 80 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention)

☛ **Convention de partenariat : utilisation des crédits 2012**

Le Président rappelle que le Cahier des Charges de Concession de la distribution d'énergie électrique, signé entre le SICECO et ERDF, prévoit dans une convention de partenariat datée du 22 décembre 1998 le versement annuel d'une redevance financière.

L'article 3 de cette convention prévoit que l'assemblée délibérante du SICECO prenne acte, avant le 30 juin de chaque année, de l'utilisation des crédits versés au titre de l'année précédente.

Le Président indique qu'au titre du budget 2012, la convention de partenariat a permis le financement des dépenses suivantes :

Montant de la convention de partenariat versé par ERDF en 2012	1 076 242.26 €
UTILISATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2012	
Pré-diagnostics énergétiques	54 292.94 €
Modernisation de la commande d'éclairage public	2 787.52 €
Mise en sécurité de l'éclairage des voies	182 860.58 €
Prises d'illumination	32 295.94 €
Travaux Éclairage public (intermittents, feux signalisation,...)	804 005.28 €
TOTAL	1 076 242.26 €

Le Comité prend acte de l'utilisation des crédits 2012.

☛ Fixation du taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Le Président expose aux membres du Comité que les dispositions des articles L. 2333-2 et suivants et L. 5212-24 à L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales autorisent le Comité Syndical à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Il rappelle que lors de sa réunion du 18 avril 2012, le Comité Syndical avait fixé le coefficient multiplicateur de la TCFE pour l'année 2013 à son montant maximum, soit 8,28.

Le Président présente à l'Assemblée l'incidence du passage du coefficient de 8,28 à 8,44 :

- Pour le SICECO : + **90 000 € à comparer à la perte de 300 000 €** sur les crédits FACE et PCT due au non regroupement départemental.
- Impact sur la totalité de la TCFE (part communale) perçue par les fournisseurs : 115 000 €.
- Hausse de 0,75 € par an pour les 155 000 usagers du réseau de la concession.

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité.

Vu les articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L. 5212-24 à L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales.

A la majorité des 80 votants (79 pour, 1 contre, 0 abstention), le Comité décide :

- ☛ de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité comme suit :

$$\boxed{\text{coefficient maximum égal à 8}} \times \frac{\boxed{\text{indice moyen des prix à la consommation (IPC) hors tabac en 2012 (124,50)}}}{\boxed{\text{indice moyen des prix à la consommation (IPC) hors tabac en 2009 (118,04)}}$$

Le coefficient pour l'année 2013 est par conséquent fixé à 8,44 (arrondi à la deuxième décimale la plus proche).

- ☛ d'appliquer le coefficient de 8,44 aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire des communes de la concession.

☛ Facturation des études non suivies de travaux

Le Président expose aux membres du Comité que le SICECO initie des études, sur simple demande des communes, afin d'établir les devis des travaux et de déterminer les coûts prévisionnels restant à leur charge en fonction des taux de subvention en vigueur.

Pour divers motifs, les communes peuvent abandonner le projet de travaux et ne pas donner suite à ces études.

Le président propose que ces études soient, malgré l'abandon du projet, l'objet d'un appel à contribution des communes en appliquant le taux de subvention en vigueur.

Le Comité décide à la majorité des 80 votants (78 pour, 1 contre, 1 abstention), d'autoriser le Président du SICECO à mettre à contribution les communes et à subventionner ces études sur leur coût HT, à l'identique des travaux d'éclairage public.

B - MARCHES

Marchés attribués au cours du 1^{er} semestre :

Objet du marché	Attributaires	Montant HT
Remplacement Pompe à Chaleur – Bureaux SICECO	KLEIN - LONGVIC	68 900 €
Traitement poteaux béton 2013 à 2017	SRB – SERRIERES (07)	15 000 €
Assistance juridique et financière à la mise en place d'une SEM	SEBAN / SEMAPHORES - PARIS	16 875 €
Assistance DSP Gaz	AEC - PARIS	3 500 €

5 - AFFAIRES GENERALES

☞ Délibération sur le principe de la mise en Délégation du service de distribution de gaz naturel sur le périmètre de la commune de CHAMPDOTRE

Le Président informe les membres de l'Assemblée que la commune de CHAMPDOTRE a, par délibération en date du 18 février 2013, transféré la compétence optionnelle "distribution publique de gaz" au SICECO. N'étant pas, à ce jour, desservie en gaz, la collectivité a exprimé le souhait de développer, sur tout ou partie de son territoire, un réseau gaz.

Il indique les principaux points du rapport, transmis aux délégués le 19 juin dernier, qui expose les différents modes de gestion du service de distribution de gaz ainsi que les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service de distribution de gaz naturel sur le périmètre de la commune de CHAMPDOTRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1411-1,

Vu le rapport, annexé à la présente délibération, présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service de distribution de gaz naturel sur le périmètre,

Vu l'avis demandé au Comité technique paritaire,

Vu l'avis de la CCSPL en date du 14 mai 2013,

le Comité, à l'unanimité des 80 votants :

- ☞ approuve le principe de la mise en place et de l'exploitation du service de distribution de gaz naturel sur la Commune de CHAMPDOTRE, dans le cadre d'une délégation de service public de type "concessive", avec le cas échéant, une participation financière de la collectivité au titre du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel,
- ☞ approuve le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ☞ autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

6 - AFFAIRES TECHNIQUES

☞ Programme des travaux dans le cadre du Budget supplémentaire 2013

✓ Eclairage public

Le bilan d'avancement du programme EP 2013 est présenté à l'Assemblée :

TYPE DE TRAVAUX	BP 2013	AU 19/06/2013
Restitution EP	1 148 000	1 182 359
Rénovation	1 834 002	1 626 283
Autre dossiers	813 501	674 551
Total	3 795 503	3 483 193
Nombre de dossiers (45 dossiers reportés en 2014 ou annulés)	232	187

ainsi que le budget supplémentaire :

BS 2013	DOSSIERS	ESTIMATION
Borne forain	2	26 040
EP	33	396 870
Lotissement	2	24 950
Mise en valeur	4	24 320
Rénovation EP	29	814 386
Restitution EP	26	819 270
Radars	7	39 090
Sports	4	228 780
Prise illuminations	7	19 530
TOTAL	114	2 393 236

✓ Electrification rurale

Le programme supplémentaire 2013 comprend 23 dossiers pour un montant de 2 309 000 € ([voir la partie I. des Annexes](#))

✓ Contrôle des concessions

([voir les parties II. et III. des Annexes](#))

✓ **Cellule Energie**

a) - Point sur l'avancement de l' "Etude Stratégie énergétique départementale"

- La phase I concerne la caractérisation énergétique du territoire : consommations, productions d'énergies renouvelables, potentiels d'économie, état du réseau. Elle se termine et la synthèse sera diffusée après la réunion de Bureau de septembre prochain.
- La phase II a trait aux Scénarii de développement territorial des énergies conventionnelles et renouvelables et des économies d'énergies pour atteindre les objectifs du Schéma régional, avec la participation des partenaires du SICECO : DREAL, ADEME, Conseil régional et général, Grand Dijon et Syndicat de Plombières.

4 ateliers thématiques ont eu lieu en juin (patrimoine communal, mix énergétique, bois-énergie, méthanisation) et 3 ateliers thématiques sont à programmer en septembre (réseaux, aménagement, logements).
- La phase III concernera l'implication du SICECO dans la transition énergétique : comment le Syndicat, au vu des objectifs fixés par le Schéma régional adopté en 2012 et de la phase II de l'étude, peut-il accompagner les communes et évoluer dans ses missions ?

Le cabinet d'études Energies Demain, représentée par Claire LE STRAT, présente les premiers constats de l'Etude. Elle rappelle les enjeux :

✓ **Réduction de la dépendance énergétique du territoire**

Les chiffres provisoires de la consommation en Côte d'Or sont de 12 000 GWh par an. Cela a représenté en 2010 un coût de 870 millions d'euros pour le département, qui passerait en 2020, à consommation égale, à 1,5 milliard.

✓ **Production d'énergies renouvelables**

Le chiffre est de 1300 GWh, soit 11 % de la consommation finale, alors que l'objectif est de 23 %.

Le SICECO a accompagné plus de 90 communes dans les pré-diagnostic énergétique et a pu établir un budget type en énergie. La facture était de 60 € par habitant et serait de 77 € en 2020 si le coût de l'énergie augmente de 33%.

La pression de la facture énergétique s'applique aux communes et aux particuliers avec le phénomène de précarité.

Les occasions d'agir existent au niveau du département de la Côte d'Or :

- Le vieillissement du parc des chaudières peut permettre de cibler la réhabilitation des bâtiments.
- Le développement des énergies renouvelables peut œuvrer au rééquilibre entre l'urbain et le rural : bois-énergie, méthanisation, éolien.

Qu'est-ce qui pourrait être fait pour entrer dans la transition énergétique ?

➤ Patrimoine communal :

Il faut généraliser le suivi de la consommation énergétique car c'est une façon de sensibiliser le conseil municipal et de mettre en place des actions.

Les pré-diagnostic énergétiques ont surtout concerné les communes de plus de 500 habitants (6% des communes de moins de 500 habitants l'ont effectué pour 53 % des communes de plus de 500 habitants). Le financement de cette mission prend fin en 2013.

Il a été décidé par le Bureau de continuer à accorder une aide financière de 15 % du montant HT des pré-diagnostic énergétiques. En ce qui concerne les communes de moins de 500 habitants, une mission d'inventaire patrimonial est en cours d'élaboration avec l'ADEME et la Région. Un Conseiller en Energie Partagée pourrait réaliser un inventaire du patrimoine bâti communal et étudier les consommations énergétiques des bâtiments, par groupe d'une dizaine de communes.

b) - Principe de constitution d'une SEM

Le Président cède la parole à Pascal GRAPPIN qui indique que, dans le cadre de la transition énergétique qui doit impérativement être mise en place dans nos territoires, une étude est menée par le SICECO pour créer une SEM. La rencontre avec différents interlocuteurs tels que la Fédération des Entreprises Publiques Locales pour l'aspect juridique, la Caisse des dépôts et Consignations pour l'aspect financier, a permis de nourrir la réflexion. Le travail avec deux cabinets, l'un spécialisé dans le domaine juridique pour formaliser les statuts, l'autre dans le domaine financier pour bâtir le "business plan", conduira à présenter un dossier sur le sujet lors de la prochaine Assemblée générale.

Trois études de faisabilité sont lancées pour des projets de méthanisation, photovoltaïque et hydroélectricité.

c) - Appel à Manifestation d'Intérêt "Territoire à Energie Positive" (AMI TEPOS)

Un Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé "Territoire à Energie Positive" a été lancé par le Conseil Régional et l'ADEME sur 18 mois, avec 2 communautés de communes par département pour répondre à la question : comment aller plus loin dans les économies et la production d'énergies ? L'ADEME a indiqué aux 4 Syndicats d'énergie de Bourgogne qu'ils pouvaient répondre à cet appel en se regroupant avec les communautés de communes.

Le Bureau du SICECO devra finaliser une réponse à cet AMI pour le 6 septembre.

d) - Vente de Certificats d'Energie

La vente des CEE déposés au Pôle national en décembre 2011 s'est élevée à 55 000 € (Éclairage Public et Patrimoine Bâti des communes). 17 338 € ont été reversés à 11 communes de Côte-d'Or pour les travaux réalisés sur leurs bâtiments.

M. Norbert JAEGER, de l'entreprise GEO "Partager la croissance" qui a racheté les CEE, présente son entreprise. Les chèques sont remis aux 11 communes par le Président.

7 - AGENDA

- Commission Enfouissement : 10 juillet 2013 à 9 h 00
- Commission Affaires Générales : 3 septembre 2013 à 9h30
- Réunion du Bureau : 4 septembre 2013
- Réunions de CLE : du 23 septembre au 18 octobre 2013
- Formations SIG : 12 septembre 2013, CLE 1 et 3, salle SATI 21 du CG à Beaune
- RB et AG : 30 octobre 2013 (DOB) à SOMBERNON
- RB et AG : 4 décembre 2013 : BP 2014
- Cité 21 : 12 et 13 décembre 2013

8 - QUESTIONS DIVERSES

Les délégués n'ayant plus de question, le Président clôt la séance et invite l'Assemblée au pot de l'amitié.

Réunion du Comité Syndical du 26 juin 2013

Annexes

- I. Liste des travaux d'électrification rurale – BS 2013 p 1
 II. Contrôle de la concession électrique p 3
 III. Contrôle de la concession gaz p 5

I. Liste des travaux d'électrification rurale – Inscription sur le budget supplémentaire 2013 – Proposition de dossiers

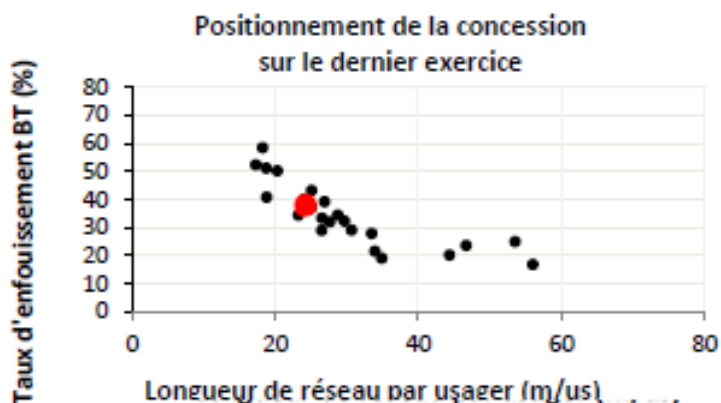
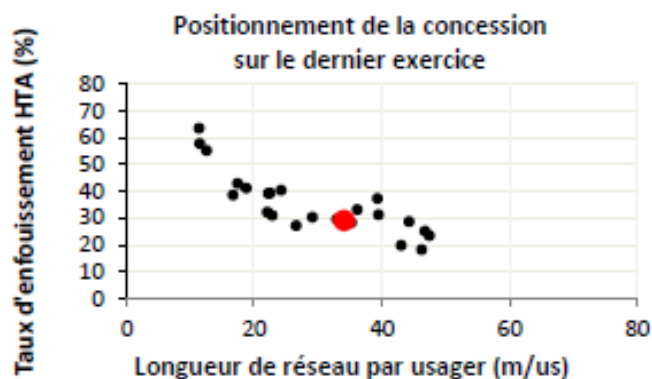
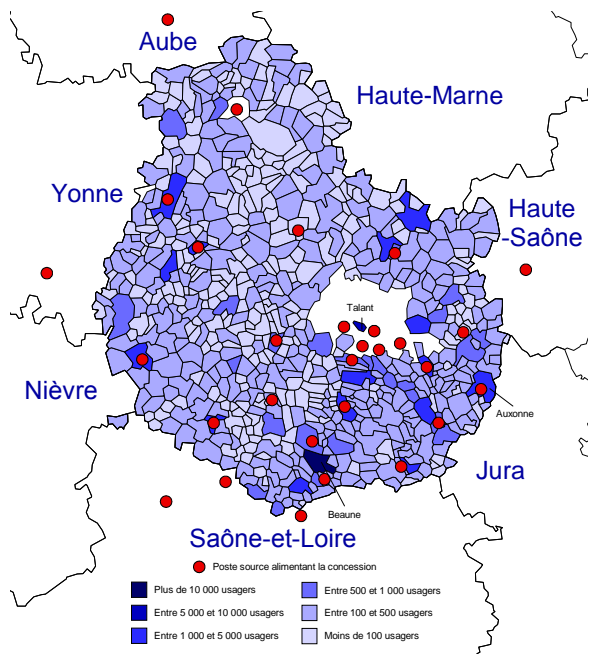
CLE	Commune	Affaire	N° Affaire	Lot	Fin.	Montant Elec (TTC)	Part. COM
1	NANTOUX	Dissimulation BT "rue Rocault"	ER/118/A	A	C ?	42 000	
1	NOLAY	dissimulation BT place Cattin et sur la RD 973	ER/154/A	A	SE 14	50 000	
1	SANTENAY	Dissimulation BT suite à l'aménagement de la rue du Rognier	ER/173/A	A	COM 13	120 000	T (100%)
2	EPERNAY-SOUS-GEVREY	Dissimulation BT Rue du Buisson d'Argent, Rue du Poiset	ER/167/E	E	SIC ?	90 000	
2	FLAGEY-ECHEZEAUX	Dissimulation route de Gilly (1ère tranche)	ER/101/E	E	SE 14	110 000	
2	SEMEZANGES	Dissimulation des réseaux place de l'Eglise et rue des Fontaines - 1ère tranche (issu du poste "SEMEZANGES")	ER/166/C	C	SE 14	145 000	
3	CORGNGOUX	Dissimulation BT "Grande rue"	ER/116/E	E	SE 14	60 000	
3	ROUVRES EN PLAINE	Dissimulation BT RD31 (100% COMMUNE)	ER/215/E	E	COM 13	30 000	T (100%)
4	GENLIS	Dissimulation des réseaux Place de l'Espoir	ER/192/D	D	COM 13	40 000	T (100%)
6	SAULX-LE-DUC	Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques dans le village	ER/137/C	C	SE 14	250 000	

7	CHATILLON-SUR-SEINE	Dissimulation des réseaux Avenue Edouard Herriot tranche 1	ER/185/B	B	SE 14	120 000	
7	DUESME	Dissimulation aux abords de l'église	ER/109/B	B	SE 13	110 000	
7	ETALANTE	Dissimulation secteur église	ER/094/B	B	SE 14	150 000	
8	MONTBERTHAULT	Dissimulation route d'époisses, rue d'Amont	ER/039/B	B	SE 13	100 000	
10	BEAUNE	Dissimulation des réseaux "rue des Vérotes"	ER/187/D	F	SIC ?	80 000	
2bis	LEVERNOIS	Dissimulation BT rue du Moulin	ER/193/E	E	COM 13	110 000	T (100%)
2bis	MONTAGNY-LES-BEAUNE	Dissimulation BT Rue de la Solle au Hameau Le Poil	ER/190/E	E	SE 14	200 000	
4bis	MAGNY-LES-AUBIGNY	Dissimulation BT Grande rue et Rue du Sauvoux	ER/202/E	E	SE 14	110 000	
4bis	VILLERS-LES-POTS	Dissimulation "rue du Bourgarain" (2ème tranche)	ER/090/D	D	SE 14	90 000	
6bis	DREE	Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques rue Haute et rue d'Amont - 1ère tranche	ER/011/C	C	SE 14	90 000	
6bis	PRALON	Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques vers Mairie et ruisseau - 1ère tranche	ER/161/C	C	SE 14	60 000	
6bis	VIELMOULIN	Dissimulation des réseaux hameau de la chaleur	ER/066/C	C	COM 13	75 000	T (100%)
9bis	EGUILLY	Dissimulation BT rue de l'église	ER/108/A	A	SE 14	77 000	
		23				2 309 000	

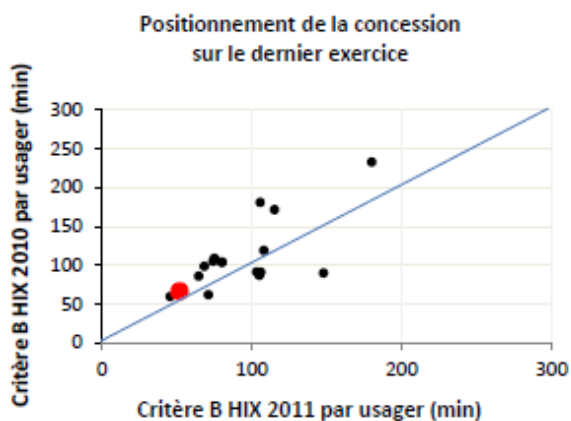
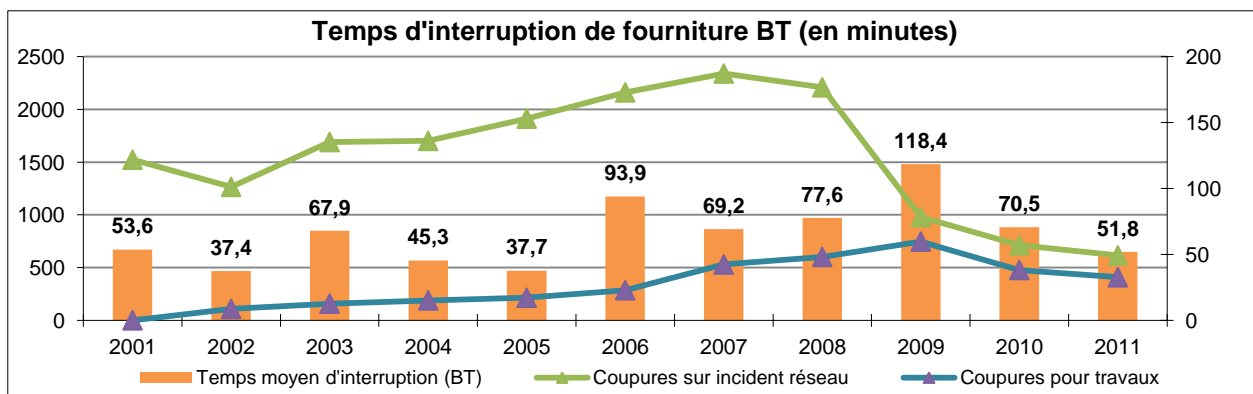
II. Contrôle de la concession électrique

1. Caractéristiques générales de la concession

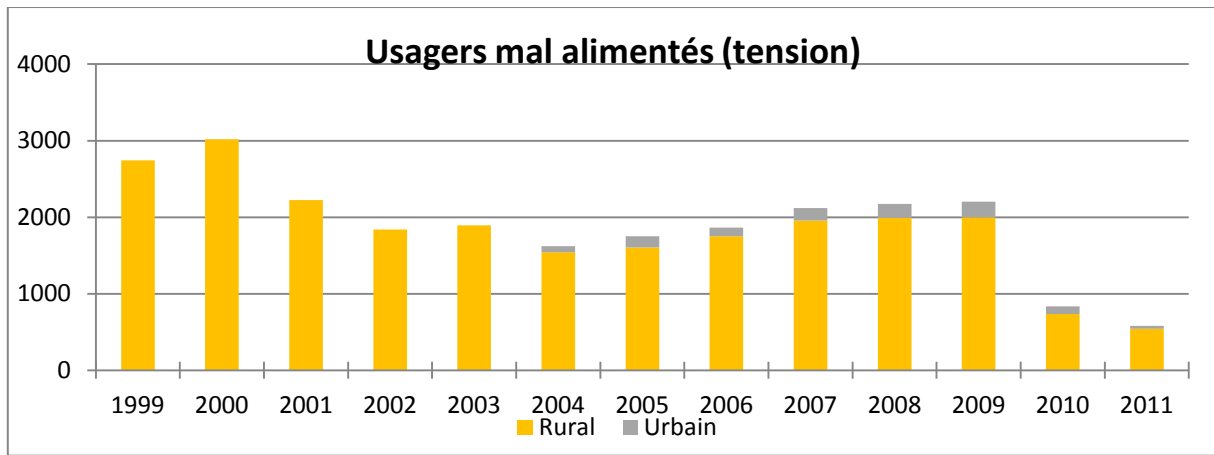
Communes desservies : 663
 Population desservie : 268 313
 Nombre d'usagers : 154 222



2. Qualité de la fourniture



Le temps de coupure moyen enregistré par ErDF pour 2011 place la concession du SICECO parmi les meilleures de France pour ce critère



Pour mémoire, en 2010, un nouveau mode de calcul de cet indicateur a été utilisé pour tenir compte notamment du nouveau plan de tension. Or ce plan n'a été mis que très partiellement en œuvre sur le terrain.

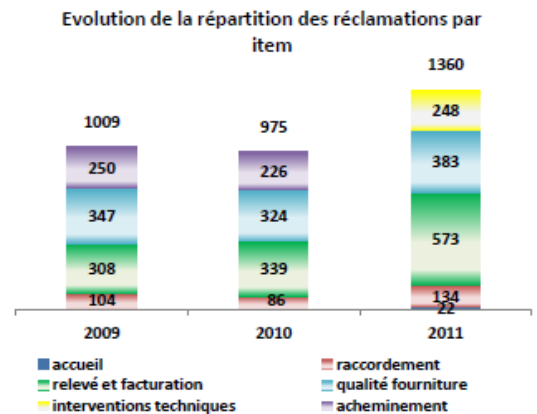
Une analyse de détail a montré que globalement la tension était surévaluée dans le calcul d'au moins 2.5% partout et ce, sans possibilité de l'ajuster sur le terrain.

3. Services aux usagers

a. Raccordements : Contrôle de détail de 20 dossiers de raccordement en soutirage, 20 dossiers de raccordement en injection et 10 dossiers de déplacement d'ouvrages

Bilan : barèmes de facturation et délais globalement respectés

b. Réclamations distributeur : En forte augmentation (+40%) mais traitées pour 98.6% sous 30 jours



4. Conclusions

a. Domaine comptable : incomplet

- Evolution des mécanismes comptables : changement de durées d'amortissement en cours sans information préalable des propriétaires des ouvrages
- Opacité sur les origines de financement et conséquence sur le calcul des droits du concédant
- Cohérence limitée entre les données comptables et techniques récentes
- Vieillesse des ouvrages
- Décisions nationales

b. Patrimoine technique et qualité d'alimentation : très bon

- Patrimoine sensible de faible importance (cabines hautes, fils nus)
- Temps de coupure très bon et baisse significative des clients mal alimentés (avec des réserves liés au mode d'évaluation)

c. Services aux usagers (ERDF) : satisfaisant

- Gestion des raccordements globalement conforme
- Augmentation des réclamations : en partie liée à une modification du mode d'enregistrement

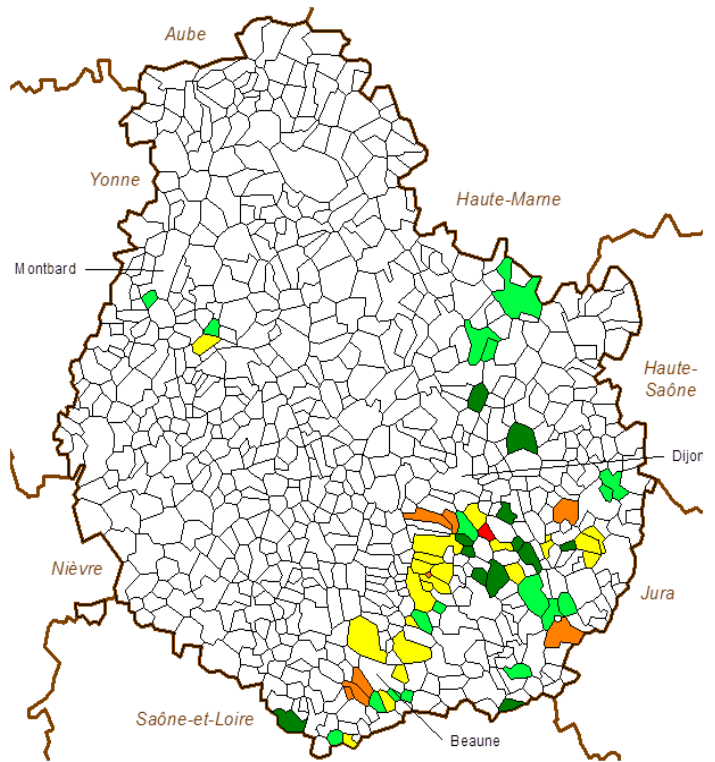
d. Services aux usagers (EDF) : non cohérent

- Maille des données non significative
- Evolution des TPN non concordante avec l'évolution des ménages en difficulté

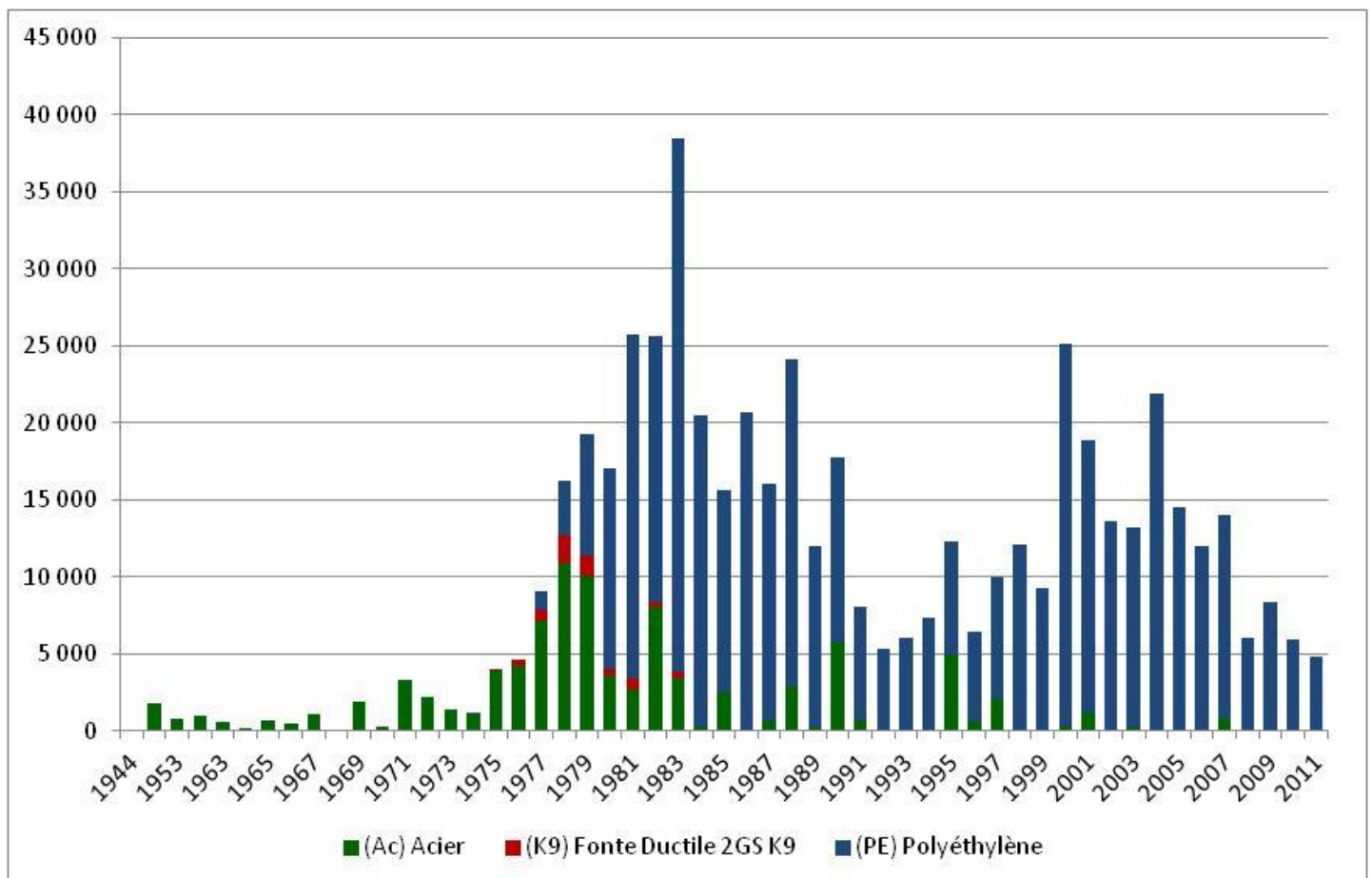
III. Contrôle de la concession gaz

1. Les concessions accordées à GRDF

- **61 concessions communales**
- **Longueur de réseau : 539 km**
 - ↳ Absence de matériaux à risque
 - ↳ Réseaux les plus anciens : 1944
- **14 285 usagers desservis**
 - ↳ 15 000 branchements terminaux
 - ↳ longueur de réseau : ≈ 38 m/usager
- **35,6 M€ d'actif brut (VNC : 23,1 M€)**
 - ↳ actif brut : 2,5 k€/usager



2. L'historique des réseaux en exploitation



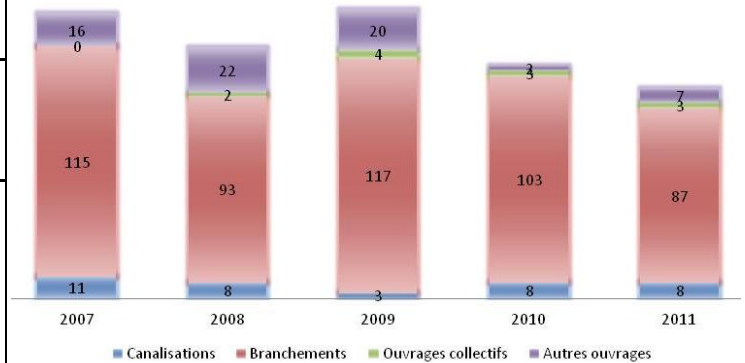
Age moyen technique ≈ 21,5 ans (en croissance)

3. Sécurité : surveillance et incidents

Incidents sur réseau : 105 (en baisse) soit 1/3 des signalements seulement

	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'incidents pour 100 km de réseau	28	24	28	21	19
Taux d'incidents pour 100 usagers	1,1	0,9	1,1	0,8	0,7
Taux d'usagers coupés par incident	n.c	n.c	3,5	8,1	6,2

Répartition des incidents par type d'ouvrage



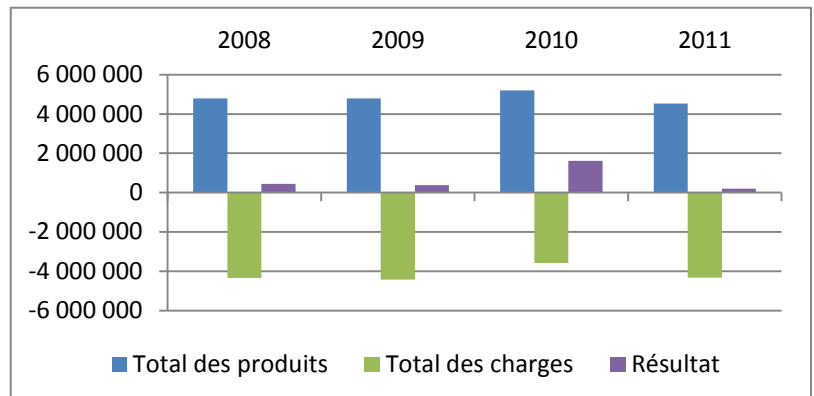
4. Comptabilité

a. Compte d'exploitation

Résultat d'exploitation positif apparent de 2.3% par rapport au chiffre d'affaire.

"Apparent" puisque :

- ↳ Les recettes ne peuvent être appuyées par le détail fourni par ailleurs,
- ↳ Diverses rubriques de charges n'ont pas été identifiées (dont la RODP).



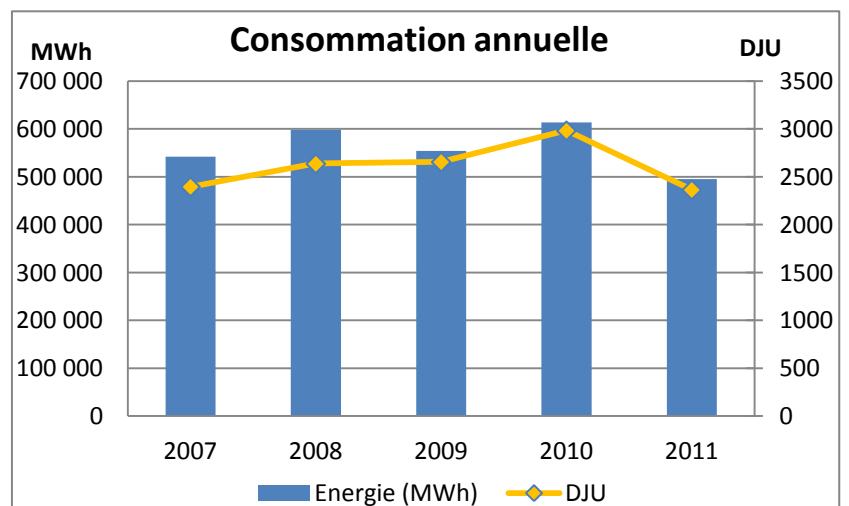
Remarques :

- ↳ Il n'y a pas d'obligation pour le concessionnaire GrDF de produire un compte d'exploitation sur les périmètres qui lui sont concédés dans le cadre de la loi de nationalisation.
- ↳ Incertitude sur 136 k€ (soit 3% des recettes)
- ↳ En revanche, pour les périmètres qu'il exploite après mise en concurrence (Arceau et Izeure) sa livraison n'est pas conforme à ses obligations légales

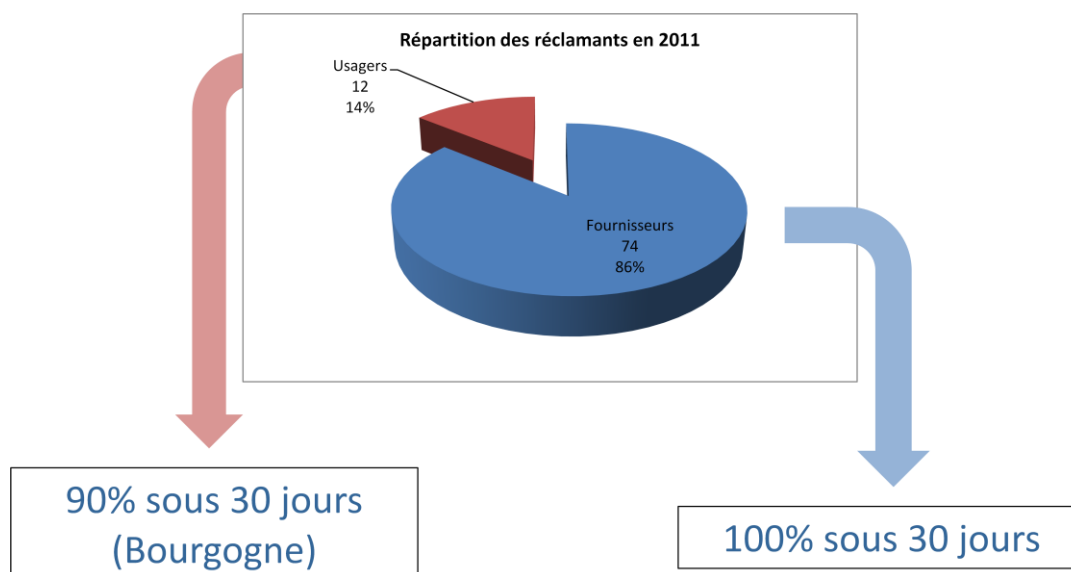
b. Recettes

Recettes en forte baisse (- 19%)

- ↳ Les recettes sont très corrélées à la rigueur des hivers, or il a été particulièrement doux en 2011



5. Réclamations : origines et délais



86 réclamations en 2011 (pour 47 seulement en 2010)

- + 1 par les usagers directement
- x 2 par les fournisseurs (prestations et comptage essentiellement)

6. Conclusions

a. Analyse de la fiabilité des données techniques et comptables

- Des écarts qui ne sont pas traités

b. Diagnostic sur la comptabilité du concessionnaire

- Variations non expliquées des "droits du concédant"
- Changement des durées d'amortissement (45 => 55 ou 60 ans)
- Comptes d'exploitation incohérents (voire insuffisants)
- Difficulté à produire des informations à l'échelle de la concession

c. La gestion des aspects liés à la sécurité

- Une recherche de fuites significatives
- Des incidents en baisse ...

d. La gestion des réclamations

- Différence sensible de traitements entre les usagers et les fournisseurs (au moins dans les délais)
- L'activité de relève : 1er facteur de réclamation